



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1992

19 JUIN 1992

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE CONSEIL REGIONAL DE LA VALLEE D'AOSTE (1)

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE
EN SA DEUXIEME SESSION
AOSTE, JUIN 1992 (2)

(1) Voir doc. Conseil 122 (1989-1990) n° 1.

(2) Voir composition des délégations, p. 2.

Les parlementaires membres du Comité mixte, réuni en sa deuxième session à Aoste du 17 au 18 juin 1992 :

DESIREUX de contribuer au rapprochement effectif des populations qu'ils représentent;

CONSIDERANT l'intérêt réciproque pour la Vallée d'Aoste et pour la Communauté française de Belgique;

CONSIDERANT l'urgence de mesures concrètes dans la construction de l'Europe et de la francophonie;

CONSCIENTS qu'un renforcement de la coopération entre la Vallée d'Aoste et la Communauté française implique un rôle majeur des gouvernements respectifs;

DEMANDENT à leurs gouvernements d'entamer rapidement une négociation devant permettre la signature d'un accord de coopération avant la fin de l'année;

ESTIMENT que cet accord devrait prioritairement et notamment porter sur le domaine de l'enseignement et de la culture.

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC), présidente du CCF, MM. Jacques Collart (PS) député, Jean Barzin (PRL), sénateur, Pierre Beaufays (PSC) député, Philippe Dallons (Ecolo/FDF), député, Christian Daubie, secrétaire général du Conseil, Jean-François Vandewalle, directeur général adjoint, secrétaire du Comité.

La délégation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste était composée de MM. E. Bich (GM), président du Conseil régional, François Stévenin (UV) vice-président, Robert Louvin (UV) député, Mme Cristina Monami (PDS) député, M. Silvio Trione (DC) député, M. Piero Lucat et Mme Monami, fonctionnaires.